



INVENTAIRE PARTICIPATIF DES ARBRES REMARQUABLES de Saint-Quentin-en-Yvelines

Saint-Quentin-en-Yvelines lance
un appel à contribution citoyenne
pour recenser les arbres
remarquables du territoire.

Dans le cadre de son Plan canopée,
Saint-Quentin-en-Yvelines organise,
de mai à octobre 2026, un inventaire
participatif des arbres remarquables du
territoire. Cette démarche vise à identifier
et recenser les arbres remarquables du
territoire afin de protéger et valoriser
ce patrimoine vivant.

De mai
à octobre
2026



Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Un arbre remarquable, c'est un arbre
dont les caractéristiques sont « hors
du commun ». Il se distingue par ses
dimensions, son âge, son histoire ou sa
symbolique, son esthétique ou son intérêt
paysager, sa particularité ou sa rareté
botanique ou encore par son rôle pour
la biodiversité.



Pourquoi un inventaire des arbres remarquables ?

- pour identifier et connaître les arbres remarquables du territoire
- pour faire connaître et valoriser ce patrimoine remarquable
- pour protéger les arbres remarquables et les inscrire au futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)





Qui peut participer ?

Cet inventaire est ouvert à tous les publics.
Que vous soyez habitant, usager, visiteur,
promeneur, curieux ou passionné de nature,
votre regard compte !



Quels arbres signaler ?

Un arbre du territoire vous émerveille
et répond à l'un des critères cités
précédemment. Qu'il soit sur l'espace
public ou privé, signalez-le.
Il s'agit peut-être d'un arbre remarquable.



Comment participer ?

Les contributions s'effectuent en ligne



Pourquoi participer ?

- pour contribuer à la connaissance et à la protection
du patrimoine arboré du territoire
- pour mettre en lumière des arbres méconnus près de chez vous
- pour participer à une démarche citoyenne et collaborative
- pour agir concrètement à la valorisation du territoire



Calendrier de l'opération

- mai 2026 :
lancement de l'inventaire participatif
- mai à octobre 2026 :
période de contribution
- octobre 2026 à février 2027 :
analyse et sélection des
arbres remarquables



Et après ?

Les arbres retenus seront protégés
au PLUi-H et feront également l'objet
d'opérations de valorisation.

